

Commune de Saint-Sulpice

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 Décembre 2024

Date de la convocation : 12 Décembre 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Chalié Maurice, Delfour Monique, Fouinat Catherine, Lafon Thibaut, Landes Claudine, Lohézic Gérard, Pégourié Claude

Absents excusés : Faure Bernard pouvoir à Lohézic Gérard, Eddy David pouvoir à Claudine Landes, Alain Plenacoste pouvoir à Maurice Chalié, Jean-Michel Périé

Mme Claudine LANDES, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

La séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la CAF et le Grand-Figeac : délibération
2. décision modificative budgétaire
3. questions diverses

1 / Renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la CAF et le Grand-Figeac : délibération

Le Maire expose que le Grand-Figeac s'est engagé en 2020 par convention auprès de la CAF du Lot afin de bénéficier d'une convention territoriale globale pour les structures de l'enfance et de la petite enfance du territoire.

Cette convention territoriale globale n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire.

Elle se veut respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité et, dans sa construction elle associe les habitants aux politiques qui les concernent.

Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

Cette convention doit être renouvelée en 2025, selon les modalités suivantes, pour notre commune concernée par l'ALSH les P'Tits Têtards :

- s'engager à signer la Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2028,
- autoriser le maire à signer la CTG 2024-2028 avant fin mars 2025,
- s'engager à signer cette CTG avant le 30/04/2025.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte l'ensemble de ces modalités et s'engage à les respecter

- désigne le Maire pour signer les documents afférents au renouvellement de cette convention

2 / Décision modificative budgétaire :

Madame LANDES indique aux conseillers qu'il y a lieu d'ajuster les crédits au chapitre 012 – Dépenses de personnel afin d'honorer les échéances du mois de décembre.

La décision modificative serait la suivante :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
61524 (011) - Entretien bois et forêts	-1 520,00		
6413 (012) – Personnel non titulaire	1520,00		
Total	0,00		

3 / Questions diverses**- Point bâtiment**

Une information est faite des difficultés rencontrées lors de la rénovation du bâtiment. Il est apparu un manque de professionnalisme de certaines entreprises, notamment au niveau de l'isolation et du plafond coupe-feu (primordial entre la mairie et les logements). Un courrier a été envoyé aux architectes et à l'entreprise pour les mettre face à leurs responsabilités. Maurice Chalié s'est rendu sur place chaque jour et le bureau de contrôle a été sollicité à plusieurs reprises afin d'obtenir la conformité. Par ailleurs, l'attention de Monsieur Puech, architecte en charge du suivi administratif et comptable a été attirée sur le fait que de nombreuses irrégularités étaient constatées quant à la différenciation entre les travaux Mairie et appartements ce qui engendre des difficultés constantes pour le paiement des factures, et une surcharge de travail pour la secrétaire. Un rendez-vous téléphonique a été organisé.

- Une demande de prêt de la Serre est ensuite étudiée. Étant donné qu'elle provient d'une personne n'habitant pas la commune, il est décidé de ne pas y donner suite.

- Une journée de nettoyage du terrain du nouveau bâtiment Mairie est programmée le lundi 30 décembre à 9h.

- Mme Delfour demande le nettoyage des caniveaux de la Rue des Remparts, remplis de terreau. Ces travaux seront programmés lors d'une journée voirie des agents du Grand-Figeac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Prochain conseil municipal le 22 janvier à 20h30